



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

RÉSULTAT DE L'ACTION DU SIAES - FAEN

Suite aux interventions du SIAES - FAEN, l'administration revient sur son projet de réduire la durée des congés de 10 à 7 mois.

Chaque CFP accordé aura une durée de 10 mois.

Les représentants du Recteur avaient annoncé lors du Groupe de Travail du 29 Mars leur volonté de ne plus attribuer systématiquement de congés de formation de 10 mois et de limiter la durée du congé à la durée de la formation choisie au moment de la candidature de l'agent.

Des congés de 7 mois auraient ainsi été attribués aux collègues souhaitant un congé de formation pour préparer un concours (Agrégation, mais aussi CAPES ou CAPLP).

Le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNALC-FGAF avaient accepté le principe de cette diminution.

Le SIAES - FAEN s'était déclaré farouchement attaché au maintien d'une durée de 10 mois pour les congés de formation professionnelle et avait fermement défendu cette position en présentant de nombreux arguments imparables.

Nous rappelons que nous considérons que le fractionnement du congé de formation ne peut se faire qu'à la demande de l'intéressé, qui souhaiterait volontairement lisser sur deux ans sa formation de 12 mois, et non de façon unilatérale et arbitraire par le Rectorat. La loi stipule en effet que le congé est d'une durée de 12 mois.

Depuis le début de l'année lors de tous les Groupes de Travail, le SIAES - FAEN avait également martelé son opposition à une nouvelle baisse des moyens alloués aux congés de formation.

Le Recteur a rendu son arbitrage et a décidé de maintenir à 10 mois la durée du congé de formation professionnelle.

Le SIAES - FAEN se félicite de cette décision de bon sens.

Les commissaires paritaires du SIAES - FAEN ne regrettent pas d'avoir présenté une argumentation de qualité afin d'étayer leurs revendications. Leur travail et leurs actions se révèlent payants pour l'ensemble des collègues et leurs intérêts matériels et moraux.

Nous déplorons toutefois que le Recteur ait fait le choix de réduire de 13,5 % les moyens alloués, ce qui a pour conséquence de ramener le contingent de congés de formation professionnelle à 45 équivalents temps plein pour 2013-2014, contre 52 équivalents temps plein cette année. Cela représente 55 bénéficiaires, contre 62 cette année et 73 il y a trois ans.

Toutefois, sans les protestations du SIAES et d'autres syndicats, la baisse aurait été de 27 %.

Vous pouvez compter sur les compétences, le sérieux et la persévérance des commissaires paritaires du SIAES - FAEN, deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus, pour défendre vos intérêts en toutes occasions, préparer chaque commission, suivre chaque dossier et vous informer, **EN TOUTE INDÉPENDANCE.**

Marseille, le 27 Avril 2013

L'équipe des Commissaires Paritaires et responsables Agrégés, Certifiés, EPS, PLP et CPE du SIAES